

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 25 avril 2016

Nombre de membres L'an **deux mil seize le 25 avril à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal à COURPIERE, sous la présidence de **Madame SAMSON Christiane**, Maire.

En exercice 27
Présents 22
Votants 25

Date de convocation : 18 avril 2016

PRESENTS : M. BOISSADIE Eric, Mme BOUSSUGE Jeannine, M.CAYRE Philippe, Mme CHALUS Nicole, Mme EPECHE Huguette, Mme GIL Thérèse, M. GOSIO René, M.GOSSELIN Xavier, M. GUILLOT Albert, M. IMBERDIS André, Mme LAFORET Dominique, Mme MAZELLIER Catherine, Mme MONTEILHET Stéphanie, M.OULABBI Mohammed, M. PFEIFFER Bernard, M. POILLERAT Gilles, Mme PRADEL Elisabeth, M. PRIVAT Jean-Luc, Mme SALGUEIRO Carole, Mme SAMSON Christiane, Mme SESTER Sandrine, Mme VINCENT Hayriye.

EXCUSES : M. CHASSOT Marcel, M. DURAND Philippe, Mme SUAREZ Jeannine

ABSENTS : M. DELPOSEN Marc, M. EL AMRANI Hamza

ONT DONNE PROCURATION : M. CHASSOT Marcel à M. OULABBI Mohammed, M. DURAND Philippe à Mme SAMSON Christiane, Mme SUAREZ Jeannine à Mme LAFORET Dominique

Secrétaires de séance : Mme EPECHE Huguette et M. BOISSADIE Eric

I – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA) JEUNESSE

Madame la Maire : « Vous avez tous vu que c'était un conseil municipal juste sur un objet, le Programme d'Investissements d'Avenir Jeunesse.

Vous avez tous pris connaissance de la lettre du Département à la Ville.

Donc, le Gouvernement vient de lancer un appel à projet sur le thème « projets innovants en faveur de la jeunesse » avec un Programme d'Investissements d'Avenir doté de 59 millions de subventions.

Une vingtaine de projets seront sélectionnés en France. Le Département du Puy-de-Dôme ne veut pas passer à côté de cette opportunité, donc, il va candidater.

Le Département s'est donc tourné vers les villes des 3 arrondissements qu'il voudrait faire subventionner dans ce cadre : l'arrondissement de Cournon, d'Ambert et de Thiers.

Notre ville a donc la chance d'être concernée.

Avec la Mission Locale et la Communauté de Communes (qui a la compétence « jeunesse »), il nous faut très rapidement, avant le 1^{er} mai, proposer des projets susceptibles d'aider les jeunes du Pays de Courpière.

Catherine MAZELLIER va vous présenter la démarche qui doit être adoptée par une délibération du Conseil Municipal dans ce délai. C'est pour cela que nous venons de le convoquer pour ce lundi 25 avril.

Les évènements sont précipités, comme l'est la décision gouvernementale, mais il y a une opportunité de financement d'Etat qu'il ne faut pas laisser passer.

La Commission extra-municipale de la Jeunesse n'avait été réunie qu'une seule fois en deux ans. Les membres de cette commission n'avaient pas fait remonter de propositions concrètes depuis sa création.

Le Bureau Municipal a eu cependant plusieurs initiatives en direction de la jeunesse, on vous en a rendu compte :

- l'Initiative Emploi Jeunes.**
- le transport et l'entrée gratuits pour le concert Aubus'song organisé par le Pays avec le financement de la Communauté de Communes, du Département et du Parc Livradois-Forez.**
- les ateliers solidaires pour l'auto-réhabilitation accompagnée d'un logement vétuste loué par un jeune.**
- un jardin à partager (ou pas) pour une location modique.**

Nos propositions n'ont pas eu grand écho, à ce jour, auprès de la jeunesse courpiéroise, à laquelle nous nous sommes adressés à travers le bulletin municipal et à travers une page Facebook.

Les relais des membres de la commission de la jeunesse n'ont pas, non plus, semblé soulever beaucoup d'enthousiasme.

Le Bureau Municipal, de son côté, a réfléchi, fin 2015 début 2016, à d'autres propositions.

C'est donc sur la base de ces axes de travail et de ces réflexions, que nous avons l'intention de vous soumettre ce printemps, que nous avons élaboré en urgence les projets à présenter au Département : ce financement permettrait d'accélérer ces projets.

Je passe la parole à Catherine MAZELLIER, qui va vous présenter ce programme qui comporte plusieurs projets à court terme, dont un est porté par la Ville de Courpière en direct avec des partenaires, et pour les autres, la Ville n'est que partenaire ».

Madame MAZELLIER : « Comme vient de le dire Madame SAMSON, pour ce programme PIA, la difficulté que l'on a eue, c'est que le délai est très bref pour le construire, et d'autre part, il n'y a pas d'antériorité non plus sur laquelle on pouvait s'appuyer, et d'autre part, on nous a demandé de construire des fiches projets, mais qui étaient innovants en faveur des jeunes, et qui associaient à la fois insertion, mobilité et formation.

La difficulté, c'est pour arriver à tout coordonner, ce n'est pas si facile que ça, et donc, on va vous soumettre les idées « fiches projets » que l'on a proposées et qui ont été proposées à la commission extra-municipale de la Jeunesse.

La 1^{ère} fiche projet consiste à mettre en place, en lien avec la Mission Locale, une auto-école solidaire.

Cette auto-école solidaire s'adresse à des jeunes en difficultés, c'est-à-dire qu'ils sont en échec sur les auto-écoles classiques, et ils n'arrivent pas à décrocher ou le code, ou le permis, cela peut être ou l'un, ou l'autre, après plusieurs tentatives.

Cette auto-école sociale pourrait s'adresser à un groupe de 10 / 12 personnes, jeunes de la Commune. Ce serait des cours intensifs avec des modes de travail différents de ce que l'on peut rencontrer sur les auto-écoles classiques, c'est-à-dire que c'est de l'intensif, mais on répète plus les choses, ils sont pris en individuel pour assimiler les choses.

La 2^{ème} fiche projet est un chantier école.

Ce serait en partenariat avec l'Association d'insertion DETOURS. La Municipalité s'engagerait à mettre à disposition un local dont elle est propriétaire, et donc il y aurait un chantier école, encadré par DETOURS, pour réhabiliter deux logements, et après ils seraient mis à disposition de jeunes qui démarreraient dans la vie active, ou qui poursuivraient des études et qui ont des moyens très limités, avec des loyers qui seraient attractifs.

La dernière fiche serait de créer une offre d'activités et donner les moyens aux jeunes d'avoir une mobilité sur Thiers pour pouvoir se rendre facilement à la maison des jeunes, car on sait que pour des questions financières, cette tranche de 14-17 ans n'est plus encadrée par l'AIA (Association Intercommunale d'Animation), cela était une décision qui a été prise en Conseil Communautaire, puisque l'on avait du mal à avoir une occupation de ces jeunes sur cette tranche d'âge, il y avait peu de volontaires.

Donc, là, ce serait mutualiser la maison des jeunes de Thiers, et les accompagner par contre, à se mobiliser sur Thiers.

La dernière fiche des fiches sociales entrerait à la fin d'un projet de PIA, mais aussi dans le projet de ville de Thiers, qui mettrait à disposition des temps partiels d'éducateurs, qui travailleraient à la fois sur Thiers, mais aussi sur Courpière, pour venir encadrer les jeunes qui nous causent des perturbations en fin de soirée, et qui font des dégâts.

Ce serait pour essayer d'encadrer ces jeunes-là, et Thiers rencontre les mêmes problèmes. Cette discussion était déjà engagée sur Thiers ».

Monsieur IMBERDIS : « *Il y a un ou plusieurs projets qui peuvent être pris, on le sait ou pas ?* ».

Madame MAZELLIER : « *C'est ça la difficulté, c'est que l'on ne sait pas le nombre de projets et de fiches qui vont être retenus ; pour l'instant on ne connaît pas.*

Financièrement, lors de la réunion à Thiers, il nous a été dit que logiquement tout serait pris en charge, mais ce sont des propos oraux pour l'instant, nous n'avons pas d'écrits ».

Monsieur IMBERDIS : « *Est-ce que la présentation correspond à un ordre de préférence ?* ».

Madame MAZELLIER : « *Non* ».

Monsieur IMBERDIS : « *Et, est-ce qu'il ne faudrait pas le faire ?* ».

Madame la Maire : « *A priori, il va y avoir des projets qui vont remonter de toute la France, par Département, et le PIA sera retenu pour tel Département, et pas pour tel Département, et j'ai cru comprendre, car on ne nous a pas vraiment détaillé les choses, que s'il retenait notre Département, tous les projets que l'on présente seraient dedans.*

Maintenant, je ne peux pas vous l'assurer, on ne nous a jamais demandé de hiérarchiser nos fiches, par ordre de priorité ou de préférence ».

Monsieur IMBERDIS : « *Et apparemment, ce serait plus un Département qui serait choisi, plutôt qu'un projet* ».

Madame la Maire : « *Oui, ce seront des Départements qui seront choisis.*

C'est au niveau de toute la France, ce n'est pas énorme.

Et si notre Département pouvait être choisi, on se dit que ce n'est pas plus mal si on se dépêche et que Courpière est dedans, et comme on avait déjà réfléchi, on vous soumet cela.

Il faut que l'on envoie nos projets avant le 1^{er} mai, c'est pour cela que le Conseil a été réuni. Si ce n'est pas retenu, on aura au moins essayé.».

Monsieur PRIVAT : « *Une question sur l'auto-école sociale : qui va dispenser les cours ?* ».

Madame la Maire : « *ça, on le sait.*

D'abord, sur l'esprit que cela n'est pas en concurrence avec les auto-écoles traditionnelles, c'est qu'il faut que ce soit des jeunes qui soient déjà passés par une auto-école traditionnelle, et qui soient en échecs successifs, et qu'ils aient des difficultés particulières, et à partir de là, on peut les prendre dans cette auto-école sociale.

Parce que, sinon, évidemment, ils vont tous vouloir être à l'auto-école sociale.

Ce sont des jeunes qui sont en vraie difficulté, souvent en difficulté scolaire, et qui après, ont du mal.

Le problème, c'est que nous, quand on avait discuté de cette question, bien avant d'entendre parler du PIA, on avait discuté avec les gendarmes, parce qu'il y a des jeunes qui sont tellement en difficulté, qu'ils sont en échec, et à la fin, ils prennent la voiture sans permis.

Là, on travaille avec la Mission Locale car c'est elle qui porte cette fiche, nous, nous ne sommes que partenaires, car la Mission Locale travaille déjà sur d'autres territoires que la Commune de Courpière, où elle a une association sous la main, qui est spécialisée dans ces auto-écoles sociales.

Nous, ce qui nous a intéressés, c'est que ces jeunes en grande difficulté (souvent, et sociale, et scolaire), quand ils sont pris dans cette pédagogie de petits groupes, pédagogie intensive, car vous savez nos jeunes, pour préparer le code, ils les mettent devant des séances toutes prêtes, devant un écran. Ceux qui sont rapides, ils arrivent à être attentifs, à bien suivre, et à assimiler, mais ceux qui sont en difficultés, s'ils n'ont pas, par petits groupes, de l'humain avec eux, être devant un écran ça ne suffit pas, alors que là, ils sont accompagnés de manière intensive, pendant une semaine, plusieurs heures, ils ne sont pas livrés à eux-mêmes devant un écran, et ils ont 80% de réussite avec cette association qui travaille que sur cela, il y a des pédagogues formés.

Cela est intéressant, car cela veut dire que ces jeunes qui désespèrent de ne jamais avoir leur permis, et bien là, ils auront la chance, à condition d'être assidus, de faire l'effort, on les accompagne vraiment et 80% de réussite, c'est très bien ».

Nous, ce que l'on nous demande en tant que Ville, c'est de mettre à disposition un local, un système de projection.

Donc, des choses comme celles-là ne coûtent pas énormément à la Ville, elle a déjà des locaux, elle a déjà un système de projection, s'il faut leur prêter, et bien on le fera ».

Monsieur OULABBI : « Il y a même des illettrés, des analphabètes qui y arrivent via ce biais ».

Monsieur BOISSADIE : « Vous avez parlé beaucoup de code, mais la conduite est aussi très dangereuse et doit suivre les mêmes règles ».

Madame la Maire : « Oui, aussi la conduite ».

Monsieur IMBERDIS : « Pour le chantier école, il y aurait un certain nombre de jeunes sollicités pour remettre en état ».

Madame la Maire : « Oui, c'est toujours le 19 place Cité Administrative, le bâtiment dans lequel nous avons actuellement, pour six mois (qui ont commencé en janvier et qui vont se terminer) l'atelier solidaire qui réunit, tous les 15 jours, des gens qui ne savent pas bien faire les travaux chez eux, il y a différents ateliers.

On se sert de ce cadre, mais une fois ce travail fini, pour autant, les deux logements ne seront pas en état d'être loués, il y aura un bout de papier-peint, de plafond, de sol, ce n'était qu'un atelier d'apprentissage, ce n'était pas une réhabilitation ; d'autant que ce bâtiment, on s'est rendu compte en regardant le projet, les sols, les planchers ne sont pas en bon état ; il y a un peu d'amiante, donc il faut un désamiantage, il faut un travail pour refaire les plafonds et les sols, et une fois que ce travail là est fait, on refait peinture, plafond, papiers et on installe une cuisine, salle de bain....cela fait environ 40 m² par niveau, il y aurait la place de faire deux grands studios, mais avec ces étapes là.

Quand on nous a parlé de PIA, on s'est dit que c'était une belle occasion de se faire financer ces réaménagements dont on n'avait pas les moyens sur le budget 2016. Se faire financer ce travail, en le ciblant jeunesse, en réservant après ces logements, au niveau de l'attribution, à des jeunes qui quittent le nid, qui quittent chez les parents mais qui n'ont pas forcément les moyens tout de suite d'avoir un « loyer normal », soit parce qu'ils sont jeunes et étudiants, soit parce qu'ils sont apprentis, soit parce qu'ils démarrent dans la vie professionnelle.

On l'a conçu comme une première étape d'un parcours résidentiel de vie pour donner un coup de pouce à des jeunes.

Et afin que les travaux nous coûtent moins chers, le désamiantage et les planchers il faut le faire faire par une entreprise, mais la partie rénovation, papiers peints, peinture, installation de la salle de bain, l'association Détours peut employer des contrats et donner du travail pendant six mois, à des jeunes si on peut, ou des moins jeunes aussi qui en profiteront pour avoir un emploi ».

Monsieur IMBERDIS : « Malgré tout, ce projet, comme vous le présentez, est plus orienté pour une demande d'aide à la rénovation qu'une demande d'activités pour les jeunes ».

Madame la Maire : « *Oui et non car on en profite pour se dire qu'à terme cela fera deux logements réhabilités pour la Ville, dans le centre ville, et cela fait des habitants jeunes pour le centre ville. Il faut faire de l'intergénérationnel car nous avons beaucoup de personnes âgées, il faut que l'on amène de la jeunesse en centre ville, il y a cet esprit-là, et puis, il y a aussi l'idée que dans le choix de ceux que l'on mettra sur le chantier, si on peut, on privilégiera des jeunes pour les contrats.*

Cela fait donc deux manières d'aider : ça peut être, priorité aux jeunes pour les contrats de travail, ensuite, priorité à la jeunesse, et même exclusivité, pour l'attribution.

Et avec cette exclusivité pour l'attribution, comme ce sont des logements propriété de la Ville, on peut dire que l'on en assurera la pérennité, c'est-à-dire que cela ne va pas durer le temps du contrat PIA, cela peut se perpétuer après, cela peut être deux logements réservés à des jeunes qui démarrent dans la vie.

Monsieur OULABBI : « *Et les deux associations, Passerelle et Détours, dans le cadre des insertions jeunes, ils visent des jeunes de -26 ans dans la plupart du temps* ».

Monsieur PRIVAT : « *Est-ce que ce contrat PIA aura une durée dans le temps ?* ».

Madame la Maire : « *Ils nous assurent une durée de 3 ans* ».

Monsieur IMBERDIS : « *On voit bien qu'il y a deux projets également qui demandent l'appui de Thiers, et j'en profite pour le dire en tous cas, de regretter que la Communauté de Communes ait abandonné cette tranche d'âge* ».

Madame la Maire : « *Dans l'esprit ce n'est pas abandonner, la Communauté de Communes, sur le 15-17 ans, c'est à cela que vous pensez, elle avait tout confié à l'Association Intercommunale d'Animation (AIA), les plus jeunes, et cette tranche d'âge ; et c'est vrai que moi, cela me faisait un peu pitié de voir dans ce local, le bâtiment rose, ce jeune qui avait été embauché et qui recevait 5 ou 6 jeunes qui attendaient pendant des heures, car il y avait presque personne.*

On avait une impression de gâchis des moyens que l'on mettait à disposition de l'AIA, des moyens financiers, pour « un bénéfice si peu efficace », et c'est pour cela que la Communauté de Communes a dit « on arrête », cela ne veut pas dire on arrête avec les 15-17 ans, c'était on arrête cela car c'est du gâchis ».

Monsieur IMBERDIS : « *Mais c'est quand même regrettable de ne pas chercher une autre solution* ».

Madame la Maire : « *On avait dit, et je ne sais pas si vous aviez siégé ce jour-là, que l'on était un peu en échec avec ce que nous proposait l'AIA, que l'on ne voulait pas continuer à donner des sommes importantes pour n'avoir que ça, mais que l'on ne renonçait pas à s'adresser aux jeunes de 15 à 17 ans, qu'on allait essayer de réfléchir, de voir comment on pouvait rebondir, trouver autre chose avec la Communauté de Communes.*

Et comme vous le savez, c'est la tranche d'âge la plus délicate à gérer, et il est vrai que les propositions concrètes à la Communauté de Communes, il n'y en a pas eues.

Donc, dans l'année qui a suivi, nous n'avons pas rebondi sur un projet concret, et là, on réfléchissait en Bureau Municipal, en dehors de la Communauté de Communes, à se dire comment on peut rebondir avec cette tranche d'âge, et on avait un peu les pistes qu'on vous expose là, et on voulait les soumettre, mais entre-temps est arrivé le PIA, et on s'est dit, c'est l'occasion pour repartir sur l'animation 15-17 ans.

Mais je ne crois pas que c'était la volonté de la Communauté de Communes de dire on arrête, on ne s'occupe plus des 15-17 ans, moi ce n'est pas comme cela que je l'ai compris ».

Madame MAZELLIER : « *Et Monsieur BETTAREL participe aussi, avec nous, aux réunions de travail, et sur la fiche n°3 notamment sur « créer l'offre de loisirs et mutualiser le transport pour aider les jeunes à se rendre sur la maison des jeunes de Thiers », la Communauté de Communes est partante de travailler avec nous sur cette fiche action* ».

Madame la Maire : « Ils sont partenaires.

Je pense que c'est une belle opportunité pour la Communauté de Communes et pour nous ; j'espère que nous allons décrocher les financements, et que l'on pourra lancer tout cela, car cela va booster notre territoire si on y arrive, ce sera quelque chose d'intéressant ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la synergie partenariale impulsée par le Département du Puy-de-Dôme qui s'est engagé dans un programme d'Investissement d'Avenir (PIA) jeunesse,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Extra-Municipale de la jeunesse de Courpière, réunie le 18 avril 2016,

Considérant que les membres présents ont pu prendre connaissance du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) jeunesse, l'ont examiné, et ont fait part de leurs remarques, permettant ainsi de finaliser le projet présenté,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

1°) Soutient ce Projet de Programme d'Investissement d'Avenir jeunesse,

2°) Accepte de participer, aux côtés du Département, à l'accord de groupement pour le PIA « Projets innovants en faveur de la jeunesse »

3°) Donne pouvoir à Madame la Maire pour signer tout document lié à ce dossier.

Vote : Pour à l'unanimité

La séance est levée à 20h35